



COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

Délibération du Conseil Municipal

N° 26/03/2024 – 008

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 077-217705334-20240326-D26032024_008-DE

L'an deux mille vingt-quatre ; le vingt-six du mois de mars à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vulaines-sur-Seine, régulièrement convoqués le 13 mars 2024 se sont réunis en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Patrick CHADAILLAT, maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 présents : 16 votants : 18	Présents Patrick CHADAILLAT, maire. Laurent SIGLER, Marie-France OTTO-BRUC, Benoît ERHET, Isabelle RODIER, Gérard GILLES, Naciba MESSAOUDI adjoints au Maire Jean-Jacques LEMOINE, Denise LARDRY, Roselyne GRANCHET, Philippe DUBLED, Monique UNTERNER, Gilles TOUCHAIS, Valérie ENRICI, Kévin TOIRON, Fabrice FIGUIERE, conseillers municipaux.
date de la convocation : 13 mars 2024	Absents excusés Bruno BALLAND, pouvoir à Marie-France OTTO-BRUC Laure LEROUX, pouvoir à Benoît ERHET Absents Clotilde BEN SOUSSAN Eve HARRISON Julien LEBLANC Aude MATHE Hugues JULLY
date d'affichage : 13 mars 2024	Secrétaire de séance : Marie-France OTTO-BRUC

Budget communal : Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Sur présentation de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Trésor Public de Fontainebleau a transmis deux états de titres pour lesquels il sollicite une admission en non-valeur sous les numéros de liste 6906610133 et 6916420033,

En cas d'acceptation, il est précisé que les recettes attendues ne sont pas à inscrire au budget de la commune et que l'opération ne doit, en aucun cas, faire l'objet d'un mandatement de notre part et par ailleurs que l'acceptation de la non-valeur met la créance en suspens et ne libère en aucun cas le redevable de sa dette. Ainsi, tout règlement ultérieur effectué par le redevable est reversé aux collectivités concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les produits présentés dans l'état 6906610133 pour un montant de 277.17 € et dans l'état 6916420033 pour un montant de 42.14 €,
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2024 : chapitre 65 – article 6541.

Fait et délibéré, en séance les, jour, mois et an susdits et ont signé
au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme, à Vulaines-sur-Seine, le 26 mars 2024.

